

Commune de
MONTHERME



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30,

Permanences d'un élu en mairie :

le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou
sur rendez-vous en contactant le
n° 03 24 53 00 09
ou mairie.montherme@orange.fr

Ancienne école des Hauts-Buttés,
le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h :
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy
regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

**LA LETTRE
D'INFORMATION MUNICIPALE**

Juin 2008

No 20

Sommaire :

Page 1	Page 2	Page 3
Nouvelle organisation	Impôts	Monstres et encombrants
Propreté	Eau	Accueil périscolaire
Lotissement	Vols et vandalisme	Déchets verts
	Arrêté	Etat civil



Le nouveau Conseil Municipal

Le mot du Maire

Je tiens à remercier les habitants de Monthermé qui, le 9 mars dernier, au premier tour des élections municipales, ont élu la liste que j'avais l'honneur de conduire.

J'atteste qu'un grand sens des responsabilités règne au sein de cette équipe renouvelée qui m'a réélu maire le 15 mars.

J'assumerai cette lourde charge solidairement avec les adjoints et l'ensemble de tous les conseillers.

Nous savons que, dans une société toujours plus individualiste, les intérêts particuliers l'emportant trop souvent sur l'intérêt collectif, les critiques n'en seront que plus dures.

Nous savons aussi que dans une société de plus en plus incivique où chacun réclame de plus en plus de services ou de droits tout en refusant d'en payer le coût, les choix budgétaires seront difficiles à faire.

Nous savons enfin, et cela va de soi, que nous aurons à nous expliquer et/ou nous justifier devant les électeurs, mais surtout face aux « y-a-ka-tistes » détenteurs de toutes les solutions à tous les problèmes. Cette Lettre d'Information Municipale doit y contribuer.

C'est avec un réel enthousiasme que "les anciens" se sont remis à la tâche, aidés par des "petits nouveaux" aussi motivés, dans le seul intérêt du développement de notre ville : de l'ensemble de la population par l'amélioration des services existants et la création de nouveaux, de ses entreprises et de ses commerces.

A. BERNARD.

La nouvelle organisation municipale

La municipalité.

Constituée du maire et de ses adjoints, elle constitue le pouvoir exécutif de la commune et se réunit une fois par semaine. Voici sa composition :

M. BERNARD Alain, maire,	Mme FACHE Chantal, quatrième adjointe
Mme JOLY Annette, première adjointe,	M. DELPEUT Yves, cinquième adjoint
M. VILLIERE Marc, deuxième adjoint,	M. FRITSCH Jean-Pierre, sixième adjoint
M. DEBIEUVRE Gérard, troisième adjoint,	

Les commissions.

Au nombre de sept, elles sont toutes présidées par le maire, qui est assisté d'un vice président pour chacune d'elles. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles formulent des propositions que le Conseil Municipal, en séance ordinaire, adopte avec ou sans modifications.

Voici la liste des commissions mises en place dès l'installation du nouveau Conseil Municipal :

Remarque : Il est recommandé aux administrés, en leur nom personnel ou comme représentants d'associations ou groupements divers, de s'adresser en priorité au vice-président de la commission adaptée à l'affaire en question.

Finances, grands travaux, urbanisme et écarts.

JOLY Annette (vice-présidente), FACHE Chantal, MANGANONE Francine, BIVOY Anne-Sophie, DELPEUT Yves, DEBIEUVRE Gérard, FRITSCH Jean-Pierre, VILLIERE Marc, DELHAYE Bernard, DIDIER Alain, DI GIACOMO Valentino, DUMONT Jean-Claude, GARDELLIN Francis, LECOEUUCHE Alain, MELKA Patrick.

Travaux en régie, urbanisme, personnel communal et service des eaux.

VILLIERE Marc (vice-président), JOLY Annette, FACHE Chantal, LATTUADA Claudie, FOCESATO Christine, DEBIEUVRE Gérard, DIDIER Alain, DI GIACOMO Valentino, DUMONT Jean-Claude, LECOEUUCHE Alain, LEONARD Marcel.

Affaires scolaires, culturelles, et touristiques.

DEBIEUVRE Gérard (vice-président), JOLY Annette, FACHE Chantal, MANGANONE Francine, SILVENTE Maria, PREVOT Marie-Josèphe, BIVOY Anne-Sophie, FOCESATO Christine, VILLIERE Marc, DUMONT Jean-Claude, LECOEUUCHE Alain, MELKA Patrick.

Relations avec les associations, sports, loisirs et fêtes.

FRITSCH Jean-Pierre (vice-président), JOLY Annette, LATTUADA Claudie, SILVENTE Maria, BIVOY Anne-Sophie, FOCESATO Christine, GARDELLIN Francis, GELY Francis, LECOEUUCHE Alain.

Affaires sociales, et activités périscolaires.

FACHE Chantal (vice-présidente), JOLY Annette, MANGANONE Francine, PELARATTI Hermine, PREVOT Marie-Josèphe, SILVENTE Maria, DUMONT Jean-Claude, LECOEUUCHE Alain.

Environnement et forêt.

DELPEUT Yves (vice-président), JOLY Annette, LATTUADA Claudie, PREVOT Marie-Josèphe, FOCESATO Christine, VILLIERE Marc, DEBIEUVRE Gérard, DELHAYE Bernard, DIDIER Alain, DI GIACOMO Valentino, DUMONT Jean-Claude, GELY Francis, LECOEUUCHE Alain..

Communication.

JOLY Annette (vice-présidente), FACHE Chantal, MANGANONE Francine, VILLIERE Marc, DEBIEUVRE Gérard, DELPEUT Yves, FRITSCH Jean-Pierre, DELPEUT Yves, FRITSCH Jean-Pierre, DELHAYE Bernard, DUMONT Jean-Claude, GARDELLIN Francis.

Le C.C.A.S.

BERNARD Alain, HERMANN Sonia, FACHE Chantal, MELKA Patrick, MANGANONE Francine, LECOEUUCHE Alain, PELARATTI Hermine, DIDIER Alain, L'HERMINE Evelyne, BILLY Gisèle, GATIER Serge, HAGEMANN Jeannine, THILLOIS Marie-Odile, TOUZOUIGHT Michèle

Propreté.

Il n'est pas rare d'entendre dire que "notre ville est sale". Et pourtant ...

Deux agents des services municipaux sont attachés au service de propreté de la ville.

Deux fois par semaine, les services municipaux vident les corbeilles et poubelles publiques.

Deux fois par mois la balayeuse de la Communauté de Communes nettoie les grands axes de notre ville.

Plutôt que de s'en prendre aux services municipaux, ne conviendrait-il pas de montrer du doigt nos concitoyens négligents qui salissent. Que penser de ceux qui jettent, de jour comme de nuit, des débris divers (papier, cartons, bouteilles...) dans les rues, sur les trottoirs, sur les places et même dans les massifs de fleurs, et de ceux qui sortent leurs poubelles quand il n'y a pas de ramassage (voire le week-end), ou d'autres encore qui se débarrassent, sans mauvaise conscience, de ce qui les gêne sur la voie publique.

Faut-il encore plus de personnels pour pallier la négligence, voire la bêtise de certains ?

Lotissement.

A ce jour, 17 des 19 parcelles du lotissement du Terne ont été vendues. Les premiers habitants du lotissement ont pu emménager et 12 maisons sont en construction. De plus, l'assainissement réalisé par la précédente municipalité qui viabilise l'ensemble du plateau a permis d'envisager la construction de 6 maisons supplémentaires.

C'est bien un investissement nécessaire pour tenter d'enrayer la baisse démographique et valoriser l'activité économique de notre ville qui a été engagé.

Impôts.

En 2006, année où l'inflation était de + 2 %, le Conseil Municipal avait augmenté les taux d'imposition de 1,15 % sur les 4 taxes.

En 2007, année où l'inflation atteignait + 2,5 %, le C.M., compte tenu de l'instauration du plafonnement de la Taxe Professionnelle et devant les difficultés de calculer le produit fiscal, avait décidé de ne pas appliquer d'augmentation des taux de prélèvement.

En 2008, année où l'inflation monte à + 2,8 %, le C.M. a décidé, compte tenu du contexte économique et de l'augmentation des services offerts à la population, d'appliquer une hausse de 2,5 % des taux de prélèvement des 4 taxes.

Quelles sont les raisons qui justifient cette décision ?

Devant la réduction des horaires scolaires, il va être indispensable d'accroître l'offre de services d'accueil. Les collectivités locales vont se trouver dans l'obligation de pallier les carences de l'Etat et d'organiser la gestion du temps des enfants hors temps scolaire. Dans cette intention, la Municipalité a anticipé avec :

- des horaires adaptés d'ouverture de la Médiathèque (mise gratuitement à la disposition de la population),
- la création des ateliers vacances qu'il sera nécessaire d'étendre à un plus grand nombre d'enfants,
- la mise en place, dès la rentrée, d'un accueil périscolaire.

En outre, les enfants peuvent également être inscrits à l'école de musique, financée par la commune, ou dans les associations qui, comme l'A.F.R.(club du mercredi), participent également à la vie sociale.

Eau.

Les Services Municipaux, avec l'entreprise Veolia qui avait emporté le marché de travaux, ont travaillé dès ce début 2008 à des travaux de rénovation importants sur les réseaux :

- Le réservoir de 400 m³ a été entièrement vérifié et restauré avec changement de vannes, pose de conduite inox et nettoyage complet.

- Des travaux de bouclage des réseaux ont été effectués rue E. Dolet, ce qui a permis de faire les travaux du réservoir précédemment cité sans couper l'eau.

- Les recherches de fuites ont été faites par Veolia et les réparations effectuées par les services municipaux.

Mais tout n'est pas terminé !

Les projets :

Rive droite : doubler le réservoir de 120 m³ du Terne et y installer un surpresseur, ce qui permettra de supprimer le 30 m³ (cela redonnera de la pression aux abonnés du secteur).

Rive gauche : mettre les bouches incendie en conformité avec la réglementation, réaliser un réservoir avec pose d'un surpresseur pour le secteur des Ecaillettes et l'extension des réseaux route de Charleville.

C'est pourquoi le C.M. a décidé d'augmenter le prix de l'eau de 0,21 € le m³, ce qui porte, pour 2008, le prix du mètre-cube d'eau à 3.39 € (22.24 F), dont 0.645 € de redevances reversées à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Vols et vandalisme.

Depuis le mois de mai, ce n'est pas moins de 6 plaintes qui ont été déposées en gendarmerie pour des vols avec effraction et actes de vandalisme divers :

- 2 vols avec effraction à l'école de la Longue-Haie au préjudice de la Commune.

- vols dans le COSEC au préjudice des associations Ping-pong, Gym Body, Local Club section athlétisme, du collège et de la Commune

- dégradations importantes aux Ecaillettes au préjudice de la Commune

- tags sur le mobilier du skate-park, graffitis sur les murs et portes du COSEC au préjudice de la Commune.

- vol d'une table et de bancs à la Croix Sainte Anne au préjudice de la Communauté de Communes.

Si le respect du bien public semble bien loin des préoccupations de certains, il faut savoir qu'en plus de la gêne occasionnée aux usagers, des pertes subies par les associations, tous ces actes génèrent des coûts de remise en état importants à la charge de la collectivité.

Nuisances.

Dès le retour des beaux jours, les villes se trouvent confrontées à un réel problème de société. Beaucoup d'adolescents ou jeunes adultes circulent la nuit dans les rues ou se regroupent dans certains endroits particuliers.

Si les jeunes ont bien « le droit de se réunir », comme ils disent, de nuire à leur santé en consommant tout l'alcool qu'ils souhaitent, ce sont les nuisances causées aux riverains, bruit et tapages divers, déchets retrouvés le lendemain, qui alertent les responsables des collectivités ainsi que les services de gendarmerie.

De nombreuses plaintes ont été enregistrées et c'est ainsi que le Maire de Monthermé, comme d'autres communes voisines, a dû prendre un **arrêté** interdisant la consommation d'alcool dans certaines rues et lieux de notre ville.

Il est donc désormais interdit, sous peine d'amende de consommer de la boisson alcoolisée dans les rues et espaces publics suivants :

- allée Méhul, rues du Docteur Lemaire, Remacle de Lissoire, Jean Jaurès, Etienne Dolet, Rue Louise Michel, de l'Eglise, Doumer, Quai A. Briand, des bateliers

- places Hubert Gobert, des bateliers, Jean-Baptiste Clément et Emile Zola,

- aux abords du C.O.S.E.C. et des salles annexes, du Centre Médico-social, des écoles maternelles et primaires de la Longue haie, du Centre et de la Rive Gauche, des églises de laval-Dieu et Saint Léger, de la médiathèque, de la salle des fêtes, de la salle de spectacles, du monuments aux Morts, de la mairie, des aires de jeux rues Mermoz, Pasteur et Doumer, du Centre d'hébergement des Ecaillettes, de l'Office de Tourisme et du relai accueil VTT.

Ce n'est pas une atteinte à la liberté individuelle qui est mise en place car nous l'avons déjà affirmé : « il n'y a pas de liberté sans respect de l'autre ».

Cet arrêté a été affiché sur tous les panneaux d'information de la Commune, communication en a été faite par la presse locale.

La Gendarmerie est chargée de son application.

Communauté de communes Meuse et Semoy.

Depuis le 24 juin 2008, le siège de la Communauté de communes Meuse et Semoy est transféré au n° 1, rue Etienne Dolet. Toutefois, le retrait des sacs de tri continue de se faire à l'accueil de la mairie de Monthermé

« Monstres » ou « encombrants ».

Devant les difficultés rencontrées et les coûts, en très forte augmentation, pratiqués par les prestataires de service pour l'organisation du ramassage des « monstres » il a été décidé une reprise en main de ce service par les communes.

Les raisons :

- les particuliers s'obstinent à mettre au ramassage des objets ou détritus qui ne relèvent pas d'un ramassage de « monstres ou encombrants »,
- la nuit, des « récupérateurs » dispersent avec tapage les objets rassemblés sur les trottoirs afin d'en extraire les différents métaux (ce qui représente une perte pour le prestataire).

La conséquence a été qu'au renouvellement des contrats de prestation, le coût d'un seul ramassage devenait supérieur à celui de deux ramassages du contrat précédent.

Il est rappelé que **tout particulier peut déposer gratuitement ses encombrants ou déchets divers à la déchetterie.**

Conduite à suivre pour les "encombrants" :

Si un particulier a des encombrants qu'il ne peut emmener à la déchetterie, il appelle les services techniques de la ville. Une vérification de la nature des encombrants est faite et un rendez-vous est pris pour faire intervenir les services municipaux.

Les services n'interviendront pas, sauf cas particuliers (personnes âgées ou personnes sans véhicule ne pouvant pas bénéficier de solidarité familiale), pour des enlèvements d'objets pouvant être transportés dans une voiture particulière.

Si malgré tout, les dépôts sur trottoirs devaient perdurer, la ville effectuera l'enlèvement des déchets et une facture sera adressée au responsable.

Un exemple à ne pas sui-



Accueil périscolaire.

Une récente enquête auprès des familles révèle un manque d'accueil périscolaire : absence de crèche, de garderie, de nourrices agréées disponibles,

En conséquence, la Municipalité a décidé de se saisir de ce problème.

Dès la rentrée prochaine, pour les enfants dont les parents ont une activité professionnelle, un accueil sera proposé le matin, le midi avec repas, et le soir.

Les modalités de fonctionnement sont à l'étude dans le cadre de la réglementation : horaires, lieu(x) d'accueil, encadrement, tarifs,...

Déchets verts.

Dès la mise en place du tri sélectif, la ville a organisé un ramassage des déchets verts. Ce service devait permettre de réduire les feux de jardin, source de beaucoup de conflits de voisinage, surtout pour le brûlage de l'herbe verte.

Ce service est en train « d'exploser » devant le volume des déchets déposés le mardi sur les trottoirs. Ce sont maintenant des m³ de branches, bien souvent non taillées, qui doivent être enlevés. Une seule journée de ramassage n'y suffit plus ! Comment faisait-on avant ? Faudra-t-il faire payer le service ?

Il est rappelé que chacun peut également emmener ses tonnes ou autres « taillures » à la déchetterie. Si l'on produit des déchets verts c'est que l'on a un jardin, il serait donc plus profitable de pratiquer le compostage, source d'économie pour tout jardinier.

Etat civil du 01-01-08 au 31-05-08

Naissances.

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de la mère et/ou du père célibataires.

MARCHAL Zia Yolande Alice	3 janvier
BASTIEN Lucilien Daniel Fabrice	7 janvier
ZOPPI Benjamin Daniel	19 janvier
BOUSQUET Lola Françoise Mauricette	30 janvier
NADAUD Clément	19 février
TITEUX Hugo	24 février
BERTO Axel Raymond Jean	2 mars
GHAZI Cally	16 mars
DUTT Eva Simone Pascale	19 mars
DAUTREMY Kylian Pascal	8 mai
CARON Léandre Jacky	23 mai

Mariages.

PIGNOL David Jean-Marie et CABUT Virginie Nicole Thérèse Christiane	16 février
BAILLY Kevin et BRUNET Julie Yvonne	12 avril

Décès.

THOMAS Françoise épouse de BATTISTIN Yvon	2 mars
IURETIG Antonio veuf de FISCAL Maria	7 mars
GAVAZZI Andrée Pierrette divorcée de PICARD André Maurice Joseph	15 mars
URICH Jean-Claude Bernard époux de VILLIERE Liliane Lucienne	30 mars
TUTIAUX Michel Eugène époux de DOUDOUX Marcelle Yvette	4 avril
FAYARD Renée Adèle Mélina veuve de SAUVAT René Kléber	5 avril
FOSTROY Christiane Marcelle Léontine veuve de BERTRANT Guy Honoré	9 avril
PEDRENI Guiseppa veuve de GILQUIN Elie	29 avril
TABARY Marc Roger époux de LEFEVRE Arlette Ginette Suzanne	4 mai
MOHAND KACI Saïd	14 mai